

Le 2 octobre 2023

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille VINGT-TROIS**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs William Marsden, Paul-Conrad Carignan, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

23-10-596

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 7.3.

ADOPTÉE

23-10-597

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux de la séance du 5 et 11 septembre 2023 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de septembre dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de septembre sera disponible prochainement.

REPORTÉE

7.3 Demande de dérogation mineure pour le lot 4 922 319, sur le chemin Georgeville

23-10-598

7.4 Inspection et maintenance du réseau géodésique

ATTENDU QU'afin de préserver l'état de son réseau géodésique, la municipalité procède périodiquement aux travaux d'inspection et de maintenance de celui-ci;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de M. Léo Beaudoin, Consultant Génie Municipal, au montant de 4 284,07 \$ pour une période de 2 ans (2 142,03 \$ par année) et 7 425,73 \$ pour une période de 4 ans (1 856,43 \$ par année), incluant les taxes, la fourniture et les accessoires de maintenance;

ATTENDU QUE M. Beaudoin effectue la maintenance du réseau sur notre territoire depuis plus de 30 ans et offre un prix équivalent à celui de l'année 2012;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil octroi le contrat d'inspection et de maintenance du réseau géodésique pour 4 ans (2024 à 2027) pour un montant total de 7 425,73 \$ incluant les taxes (1 856,43 \$ par année).

QUE le montant de la dépense soit approprié au poste budgétaire no 02 70150 521

ADOPTÉE

8. ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

23-10-599

9.1 Octroi de contrat de déneigement des immeubles municipaux - secteur Fitch Bay

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2023-2024;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 3 fournisseurs à soumettre une proposition;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu deux propositions pour le secteur de Fitch Bay;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Fitch Bay à TDFC inc., pour un montant 13 600,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise et mandate le directeur-général ou en son absence la directrice générale adjointe et le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom du conseil le contrat;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

23-10-600

9.2 Octroi de contrat - déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2023-2024;

ATTENDU QUE la municipalité a invité 3 fournisseurs à soumettre une proposition;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu deux propositions pour le secteur de Georgeville;

***Il est proposé par Andrew Phaneuf
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux secteur Georgeville à l'entreprise Déneigement C.M. pour un montant 12 350,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise et mandate le directeur-général ou en son absence la directrice générale adjointe et le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom du conseil le contrat;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 33002 443.

ADOPTÉE

23-10-601

9.3 Achat de filets pour le jeu modulaire du parc Thayer

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le filet et câble du jeu modulaire au parc Thayer car il n'est plus sécuritaire;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission au montant de 2 319,64 \$ incluant les taxes et transport;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la dépense de 2 319,64 \$, incluant les taxes et transport pour l'acquisition d'un filet et câble pour le module de jeu du parc Thayer selon l'offre no. 1079468 datée du 18 septembre 2023 de la compagnie Jambette;

QUE la dépense soit appropriée au poste budgétaire no 02 70150 521.

ADOPTÉE

23-10-602

9.4 Ratification de dépenses en voirie – gestion de plantes envahissantes

ATTENDU QUE lors des travaux de creusage de fossé, les employés des travaux publics ont décelé une zone de plantes envahissantes;

ATTENDU QU'afin d'éviter la prolifération de la plante envahissante dans cette zone, il y eu lieu de la supprimer;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-c. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil ratifie les dépenses engagées par le responsable des travaux publics pour le retrait et l'enfouissement, pour un montant de total de 11 112,20 \$ payable à la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la région de Coaticook.

QUE le montant de la dépense soit approprié au poste budgétaire no 02 47000 453

ADOPTÉE

23-10-603

9.5 Dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale

ATTENDU QUE le Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option d'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de Stanstead autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, Matthieu Simoneau, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

23-10-604

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de septembre 2023, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de septembre conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	462 311,23 \$
Total des comptes à payer :	78 836,97 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de septembre 2023, pour un montant de 57 772,82 \$.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de septembre, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 921,13 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 17 008,97 \$
- Rapport du chef pompier : 0.00 \$

23-09-605

10.3 Mandat pour les honoraires professionnels comptables

ATTENDU QUE le directeur général a demandé une offre de service du comptable agréé Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit du rapport financier annuel et autres mandats ponctuels;

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre le mandat avec la compagnie compte tenu de leurs compétences et de leur connaissance non négligeable des deniers municipaux et que leur offre est plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Johanne Fradette
Il est résolu***

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 15 750,00 \$ pour l'audit et la présentation du rapport financier, pour la préparation des déclarations fiscales de la municipalité et du rapport d'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables;

QUE le Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à retenir à son gré leur service pour tout autre mandat ponctuel d'assistance comptable;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 413 et au budget 2024 pour le rapport financier.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

23-10-606

12.1 Règlement no. 466-2023 abrogeant le règlement 464-2023- Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 11 septembre dernier, la conseillère madame Constance Ramacieri a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 466-2023;

ATTENDU QUE ce règlement aura pour objet d'abroger le règlement no. 464-2023 relatif au contrôle du lavage des embarcations sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no 466-2023 relatif au contrôle du lavage des embarcations sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering.

ADOPTÉE

23-09-607

12.2 Règlement no. 467-2023 modifiant les tarifs du règlement 428-2019- Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 11 septembre dernier, la conseillère madame Constance Ramacieri a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 467-2023;

ATTENDU QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement no. 428-2019 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand et au Carré Copp;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no 467-2023 qui modifie le règlement no. 428-2019 concernant l'utilisation et la tarification des rampes à bateaux, des certificats de lavage et des stationnements situés au parc Forand et au Carré Copp.

ADOPTÉE

23-10-608

12.3 Ajout de deux membres au comité de revitalisation

ATTENDU le départ de deux membres du Comité de revitalisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de remercier les membres sortants, Mme Janet Bagnall et M. Robert Coallier pour leurs implication

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ces membres;

ATTENDU QUE les membres du comité recommandent la nomination de Madame Janet Cartmel ainsi que Monsieur Simon Petraki;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil nomme Madame Janet Cartmel ainsi que Monsieur Simon Petraki à titre de membre du Comité de revitalisation.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. LOISIRS ET CULTURE

23-10-609

14.1 Mandat à CRM imprimerie – Calendrier 2024

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'agente de développement à octroyer le mandat à CRM Imprimerie pour l'impression de 1 200 copies et les frais de montage du calendrier 2024 ainsi que 1 200 copies du calendrier des collectes 2024, pour un montant total de 4 545,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 341.

ADOPTÉE

23-10-610

14.2 Désignation d'un membre du Conseil en tant que personne élue responsable du dossier des aînés et de la famille.

ATTENDU QUE le Conseil a entrepris des démarches auprès de certains ministères pour se prévaloir de programmes d'aide financière spécifiques aux aînés et aux familles;

***Il est proposé Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le Conseil désigne Monsieur Paul-Conrad Carignan comme responsable élu du dossier des aînés et de la famille.

ADOPTÉE

23-10-611

14.3 Mise-à-jour de la politique Municipalité Amie Des Aînés

ATTENDU QUE la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) n'est plus en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre à jour la politique MADA;

ATTENDU QUE la population est vieillissante;

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead entend prendre des mesures concrètes pour que ses aînés y demeurent en bénéficiant de services essentiels au maintien de leur qualité de vie;

ATTENDU QUE la Municipalité favorise le mieux-être de ses aînés;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-C Carignan
Il est résolu***

De se prévaloir du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) 2023-2024 du Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

D' au Ministère une demande de financement de 10 500,00 \$ pour l'élaboration de sa politique des aînés alors que la Municipalité s'engage à une contribution de 4 500,00 \$;

De désigner Monsieur le maire, Pierre Martineau et le directeur général, Matthieu Simoneau, comme personnes mandataires déléguées pour le suivi de la demande dont la signature du protocole d'entente entre le Ministère et la Municipalité.

ADOPTÉE

23-10-612

14.4 Octroi d'un budget pour la réception de Noël

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent démontrer leur appréciation auprès de toute l'équipe municipale;

Il est proposé par Paul-C Carignan

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE les membres du conseil allouent une dépense maximale de 4 500,00 \$ pour la réception de la fête de Noël qui se tiendra le 15 décembre 2023;

QUE le conseil mandate le comité de loisirs d'organiser cette réception et d'inviter les membres du conseil, les employés, les membres des comités, les pompiers ainsi que les conjoints et conjointes des invités;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70290 493

ADOPTÉE

15. VARIA

16. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23-10-613

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller William Marsden, il est 19h29.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier